GESTION ET FINANCES PUBLIQUES

Titre

Gestion et finances publiques

Auteur(s)

ESCARD, Jacqueline, directrice de la publication

Date

1ère publication : 2009

La revue *Gestion et finances publiques* est la suite de la *Revue du Trésor* fondée en 1921 (1921-2008)

Éditeur(s)

Lavoisier SAS

Support

Papier
Ressource Internet

Type de document

Revue

Périodicité

Bimestrielle

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine

Domaines du droit

Droit public
Finances publiques - Droit fiscal

Contenu

Doctrine, regroupée par thème :

-Finances publiques

-Finances locales

-Finances sociales

-Fiscalité

-Gestion et organisation administrative

-Economie

-International

-Etc.

Chroniques :

-Points de repères sur l'actualité

-Bibliographie : Références d'ouvrages présentés avec un résumé analytique et un commentaire développé

-Jurisprudence administrative / financière

Type de classement

Par thème

Clefs d'utilisation

Sommaire : au début de chaque volume

Notes

- Autres domaines : comptabilité publique, Trésor public

Historique de la revue :

- De 1921 à 2008, le périodique s'appelle "*La revue du trésor*"

- A partir du n°10 (2003), la publication porte le sous-titre " Le mensuel des professionnels du secteur public"

- La revue change de périodicité en 2014 et devient bimestrielle

Site internet :

- Les sommaires de 2010 à 2016, les tables des matières de 2007 à 2012, certaines chroniques en texte intégral entre 1999 et 2003 (rubrique "nos archives") ainsi que "l'article du mois" correspondant à un article du numéro de la revue en cours sont accessibles en ligne sur le **site internet de la revue**.

Fiche documentaire réalisée par Lucienne DEDIEU-URIOS (BU Toulouse 1), mise à jour par Maria-Livia Cadis (SCD Nice Sophia Antipolis) et Sylviane Toussaint (BIU Cujas)

Liens

http://www.gestionfipu.com/

Date de création

15-01-2016

Date de mise à jour

16-01-2017

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous contrat Creative Commons

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité
Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale
Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique
Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)
Pour la version intégrale du contrat : voir le code juridique Creative commons.